



Communiqué de presse pour publication immédiate
Source : Services régionaux CSN Laurentides

**Première convention collective CSN pour
les salariés de la division de Béton Brunet à Sainte-Adèle**

(Saint-Jérôme, le 7 mai 2010) – Les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de bétonnières Lafarge – CSN ont voté à 80 % en faveur de l'entente de principe leur permettant de bénéficier d'une première convention collective CSN alors qu'ils étaient réunis en assemblée générale le 23 avril dernier.

D'une durée de trois ans, le contrat de travail des syndiqué-es prévoit des augmentations salariales totalisant 10 %.

Les travailleuses et travailleurs ont droit à une pleine rétroactivité salariale à partir de l'échéance de leur dernière convention collective, soit le 2 juin 2009, jusqu'au moment de la signature de la nouvelle entente, et ce, pour toutes les heures travaillées au taux négocié pour la 1^{ère} année de la convention collective. La moyenne salariale atteindra 19\$/heure à la fin de la convention.

Les gains enregistrés par ces syndiqué-es prévoient aussi l'ajout d'une journée fériée, en plus de l'amélioration de nombreuses clauses normatives qui permettent au syndicat d'harmoniser en majeure partie les conditions de travail de ses membres avec celles du secteur du béton CSN.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de bétonnières Lafarge – CSN qui représente cinq personnes du secteur du béton est affilié à la Fédération de la métallurgie CSN, ainsi qu'au Conseil central des Laurentides qui compte quelque 15 000 membres provenant de plusieurs secteurs économiques de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Martin Bourgeois, conseiller syndical
Services régionaux CSN Laurentides
450 438-4196

Stéphane Côté, conseiller syndical
Fédération de la métallurgie CSN
514 529-4963